

Suite à [l'alerte sociale](#) déposée par le SNUipp-FSU 63 le 4 novembre 2019, le nouvel Inspecteur d'académie, Michel Rouquette, a reçu ses représentantes, Isabelle Roussy et Laëtitia Pointu, le 5 décembre. Leur compte rendu...

Nous avons pu échanger sur tous les points évoqués dans notre courrier de deux pages dans lequel nous abordons :

- les conditions de travail de plus en plus dégradées ;
- le new management et les relations complexes qu'il entraîne ;
- l'inadéquation entre les tâches à réaliser et le temps imparti.

Les services académiques ont indiqué qu'un responsable des ressources humaines de proximité est en cours de recrutement, afin de suivre au mieux les collègues, les situations complexes et les signes de souffrance au travail.

Actuellement, il y a 3 médecins de prévention et 1 infirmière.

Les services travaillent également avec le réseau « PASS » et chaque enseignant a droit à un entretien gratuit avec un psychologue de la MGEN.

Suite au CHSCTD demandé en Intersyndicale, toutes les visites des collègues ou des écoles seront faites par les médecins de prévention ou l'infirmière.

Au nom du SNUipp-FSU, nous avons demandé qu'un protocole clair soit mis à disposition de tous les enseignants concernant le rôle du CHSCT et des fiches RSST (registre santé et sécurité au travail), ainsi que sur la manière de s'en saisir. Nous avons demandé le recrutement de psychologues du travail.

Par rapport au PPCR et à l'entretien de carrière, l'administration et l'IA-DASEN ont précisé qu'il s'agissait d'un changement de posture des IEN qui ont maintenant un rôle d'accompagnant.

L'Inspecteur d'académie regrette que les collègues n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière (fin d'échelon 9, échelon 10 et échelon 11 en 2018) et contestant leur appréciation ne puissent pas avoir la possibilité d'une révision, le Ministère ne le permettant toujours pas.

Nous avons rappelé que tout signalement ou toute mise en évidence d'une souffrance au travail pour un collègue doit être totalement déconnecté de l'appréciation qu'il pourrait avoir suite à un entretien de carrière.

Au sujet des frais de déplacements des personnels itinérants (CPC, RASED, ERUN...), ils ont été traités avec l'enveloppe budgétaire allouée en surplus courant septembre. Cependant, l'administration reconnaît que le budget spécifiquement alloué à ces remboursements reste « très contraint ». Elle rappelle que les personnels doivent envoyer tous les mois les demandes de remboursement plutôt que de les grouper.

Concernant la carte scolaire et notamment la date des commissions, l'IA-DASEN nous a confirmé que ce sujet sera abordé une fois les élections municipales terminées, « ceci dans un souci d'apaisement ».

Les priorités du DASEN pour notre département sont la création de postes de remplaçants, les décharges de direction des écoles de 3 classes et moins. L'Inspecteur d'académie nous a affirmé que les décisions de carte scolaire ne seraient pas prises seulement selon une approche comptable, mais

également avec le souci « d’être le plus équitable possible », avec une vigilance par rapport au milieu rural notamment.

La dotation départementale n’est pas encore connue.

Concernant la situation actuelle du remplacement dans le Puy-de-Dôme, nous avons redemandé l’ouverture de la liste complémentaire.

L’administration a répondu que cela n’était pas possible.

Nous avons enfin réitéré notre demande que les collègues amenés à participer ou ayant participé à des ateliers, réunions, comités de pilotage (réécriture des PEDT, rythmes scolaires...) soient dispensés d’une partie des APC ou des animations pédagogiques.

Sur cette question, M. l’IEN-IA, reste sur des positions très fermées et ne propose rien de concret aux enseignants afin d’alléger leur temps de travail et reconnaître ainsi leur investissement.

Cette audience a duré plus d’une heure et demie, l’Inspecteur d’académie a réaffirmé l’importance de pouvoir travailler ensemble pour être constructif et au plus près de la profession.

Le compte rendu
d’Isabelle ROUSSY et de Laëtitia POINTU



C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



SNUipp-FSU 63 - Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et des Professeurs de collège

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75

Snu63@snuipp.fr

SNUipp - FSU